

ZÉRO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES



Depuis plusieurs années déjà, l'ensemble des communes membres de l'APIEME se sont engagées dans la charte Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages avec l'association France Nature Environnement Haute-Savoie.

Cette démarche vise à mieux prendre en compte l'environnement dans l'entretien des espaces publics et à trouver des alternatives pérennes à l'utilisation des pesticides. En 2022, le programme se poursuit avec une ambition forte : labelliser zéro pesticide les 13 communes de l'APIEME d'ici fin 2022. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité présenter quelques-unes des actions menées au cours de ce printemps pour accompagner les collectivités membres vers l'atteinte de cet objectif.

Une démarche alliant environnement et social



Cette année, pour prêter main forte aux services techniques des communes, l'APIEME a fait appel à Chablais Insertion, une association d'insertion sociale et professionnelle, acteur majeur depuis 30 ans de la lutte contre la précarité sur le territoire. **Les équipes de Chablais Insertion sont donc à l'œuvre ce printemps dans 6 communes pour assurer le désherbage manuel des surfaces en graviers des cimetières.** Une seconde intervention est prévue à l'automne avant la Toussaint.

Voies balayées

Depuis 2019, les communes bénéficient d'une prestation groupée de balayage des voiries.

Ces interventions visent à réduire l'accumulation de poussières et de matières organiques le long des voiries, réduisant d'autant les possibilités d'installation et de développement de la végétation spontanée. En 2022, trois interventions sont programmées en avril, juin et octobre. Cette prestation, assurée par Chablais Service Propreté, est entièrement prise en charge par l'APIEME.



De belles fleurs sauvages locales !



En 2018, l'APIEME a rejoint le Programme Fleurs Locales, un projet de création d'une filière de production de graines de fleurs sauvages qui promeut l'utilisation de semences de fleurs locales sauvages dans les opérations de (re)végétalisation des espaces verts. A Féternes, Marin, Vinzier, Champanges et Evian, ce sont au total près de 3500 m² d'espaces verts qui ont fait l'objet de réensemencements en prairies de fleurs sauvages.

Un relevé botanique, financé par l'APIEME, a été réalisé par FNE Haute-Savoie en 2018 et en 2020. Les résultats sont remarquables, avec **en moyenne 30 à 60 espèces de fleurs inventoriées** sur ces sites en 2020. L'espace vert qui borde l'église de Vinzier accueille aujourd'hui 75 espèces distinctes de plantes. Un « hot spot » de diversité floristique en plein cœur du village, véritable paradis pour l'entomofaune. Parions que cette initiative vertueuse puisse perdurer et faire des émules !



Cette année, différentes animations FNE Haute-Savoie, financées par l'APIEME, sont prévues autour de ces sites.

- 3 interventions pédagogiques sont prévues de mai à juin pour sensibiliser les élèves de l'école de Vinzier autour du siteensemencé derrière l'église de la Commune.
- 1 atelier d'échanges sera proposé aux agents des services techniques des 13 communes en juillet autour de la mise en place de prairies de fleurs sauvages & de la gestion des surfaces enherbées.

Informes les habitants



Une quarantaine de panneaux, financés par l'APIEME, ont été installés sur les 13 communes, sur les terrains de sport, cimetières et aux entrées des communes.

Ces panneaux visent à informer les habitants de la démarche, mettre en valeur l'engagement des élus et le travail des agents, et favoriser l'acceptabilité sociale vis-à-vis des méthodes d'entretien alternatifs des espaces communaux.

Coup d'pouce !

Cette année, l'APIEME propose une aide financière à l'acquisition de matériel de désherbage alternatif à destination des 9 communes de l'impluvium.

L'APIEME prend en charge 70% du montant HT du matériel dans la limite d'un plafond de 3000 € par commune et par an.

